

VIVISECTION : LES COSMETIQUES FRANÇAIS ET L'INTERDICTION DES TESTS SUR ANIMAUX

La « Directive Cosmétique » de l'Union européenne atteint enfin sa date butoir pour l'interdiction des tests sur animaux au 11 mars 2013. La France essaye par tous les moyens de reporter cette date en jouant sur le fait que les tests sur animaux sont nécessaires, faute de méthodes alternatives, et que l'industrie cosmétique française, qui emploierait près de 1,7 million de personnes, risquerait une suppression d'emplois ainsi qu'une diminution des gammes de produits en Europe.



Les ONG de défense des animaux, quant à eux, répliquent que les produits cosmétiques ne sont pas essentiels mais relèvent du luxe.

En attendant la décision de la Commission, 12 millions d'animaux subissent chaque jour tests divers et tortures. Il y a malgré tout un pays qui ne rechigne pas à appliquer la « Directive Cosmétique », c'est Israël ! Depuis janvier 2013, il est officiellement interdit d'importer, promouvoir et vendre des articles de toilettes, cosmétiques et détergents qui ont été testés sur des animaux au cours de leur développement ou fabrication.

Nous attendons avec impatience qu'une telle décision soit prise en France et dans toute l'Europe.

ARRETONS LA VIVISECTION ANIMALE

Commission Européenne - « Directive Cosmétique »

Rue de la loi 200 - 1049 BRUXELLES – Belgique

Madame, Monsieur,

Nous demandons à ce que la Directive Cosmétique 2003/15/CE soit appliquée comme prévue à compter du 11 mars 2013. Nous ne pouvons supporter que les produits cosmétiques soient toujours testés sur des animaux.



NOM – PRENOM	VILLE	SIGNATURE